

Sous-finalités	Bases légales
Organisation de webinaires	Le respect de l'obligation légale résultant de l'article L.6123-5 13° du code du travail
Information des acteurs concernés sur la mise en œuvre de cette mission	L'intérêt légitime de France compétences à informer les personnes concernées sur la mise en œuvre de la mission auprès des OPMQ